

DECLARATION DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE TELEVEISEE

(Art. LP. 331-1 à LP. 331-4 du code des impôts)

Recette des Impôts

DECLARATION AFFERENTE AU MOIS DE :201

IDENTIFICATION DU DECLARANT

Dénomination : Numéro TAHITI :

--	--	--	--	--	--

 Activité exercée : Téléphone :
 Boîte postale : Code postal : Commune :

Nature des recettes de publicité perçues pour la diffusion de la publicité	Taux	Base d'imposition (prix des messages publicitaires diffusés)	Taxe à acquitter
Messages de publicité faisant la promotion de produits et boissons mentionnés à l'article LP. 338-2 du code des impôts et à l'article 27 de la délibération n° 2001-208 APF du 11 décembre 2001	40%		

Total des sommes à payer à la RECETTE DES IMPOTS :

..... **F.CFP**

MOYENS DE PAIEMENT

Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public Espèces

Virement bancaire au bénéfice de la Recette des impôts

Préciser le N° TAHITI, la nature de la taxe, le montant payé et la période concernée sans omettre de déposer ou poster votre déclaration

Pour les virements effectués à partir de la Polynésie française – IEOM : 45189 00003 61110000000 45

Pour les virements effectués à partir de la métropole ou de l'étranger - IEOM Iban : FR7645189000036111000000045

A, le201

Signature

La présente déclaration doit être datée et signée par le redevable et remise en un seul exemplaire à la recette des impôts accompagnée du paiement au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui au titre duquel la déclaration est effectuée.

PARTIE RESERVEE A LA RECETTE DES IMPÔTS

Date :	Somme :			
N° Op :				
N° QUIT :		<u>Espèces</u> <input type="checkbox"/>	<u>Chèque</u> <input type="checkbox"/>	<u>Virement</u> <input type="checkbox"/>